



Contestations militantes vs. projets d'aménagements touristiques en temps de pandémie.

Christophe Guibert

► To cite this version:

Christophe Guibert. Contestations militantes vs. projets d'aménagements touristiques en temps de pandémie.. 11ème Colloque de l'Association Tourisme Recherche et Enseignement Supérieur (ASTRES), "L'agilité touristique en période de crises: réplifications, accélérations, réinventions..?", Association Tourisme Recherche et Enseignement Supérieur; Université Côte d'Azur, Nov 2022, Nice, France. hal-04088835

HAL Id: hal-04088835

<https://hal.science/hal-04088835>

Submitted on 25 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

CONTESTATIONS MILITANTES VS. PROJETS D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES EN TEMPS DE PANDEMIE

GUIBERT CHRISTOPHE / Professeur des Universités en sociologie.

**Université d'Angers – ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité –
Laboratoire ESO (UMR CNRS 6590) / christophe.guibert@univ-angers.fr**

Cette communication entend interroger, d'un point de vue sociologique, les modes variés de contestation qui structurent le débat public local face à des projets d'aménagements « touristico-sportifs » dans l'ouest de la France. Une vague artificielle de surf à Saint-Père-en-Retz (en Loire-Atlantique) et un port de plaisance à Brétignolles-sur-Mer (en Vendée) constitueront les deux cas pris pour objet aux fins d'analyse. Si le premier projet a été abandonné par son promoteur à la suite de controverses politiques et écologiques, le second continue de rester sur l'agenda politique (Padioleau, 1982) des autorités locales depuis 2001 (Guibert, 2011). Les arguments vantant ces deux projets se positionnent principalement dans le champ des retombées économiques et des profits escomptés pour les territoires littoraux (offre touristique supplémentaire, animation à l'année, création d'emplois, désenclavement géographique). Concernant le projet de port de plaisance en Vendée, la municipalité affirme depuis le début du projet (en 2002/2003) que cet équipement permettrait au territoire communal de bénéficier de retombées économiques substantielles, de développer l'emploi local et de proposer une offre touristique singulière. Les arguments et les profits escomptés se situent globalement au sein de la sphère économique.

S'opposent - ou se sont opposés - à ces projets des collectifs organisés et non organisés disposant d'un « capital militant » (Matonti, Poupeau, 2004) élevé, notamment acquis grâce à la proximité de leurs agents avec des partis politiques ou des associations citoyennes et militantes. Dans le cas du port de Brétignolles-sur-Mer, des associations locales et des antennes locales d'associations départementales ou nationales (Ligue de Protection des Oiseaux, France Nature Environnement, Surfrider Foundation, etc.) se sont activement mobilisées dès le début du projet. Au-delà des arguments visant à lutter contre le projet (principalement orientés vers les pôles économiques et environnementaux), l'investissement durable des bénévoles alimentent chez eux une « agilité » composée de deux dimensions : une connaissance fine des enjeux environnementaux et juridiques d'une part et une appropriation du jeu politique local d'autre part. Une partie de ces collectifs puisent leurs modalités d'organisation et leur argumentaire dans le phénomène social de Zone à Défendre (« ZAD ») dont la première modalité a été celle de Notre-Dame-des-Landes en opposition à l'aménagement d'un nouvel aéroport international près de Nantes en Loire-Atlantique. Les arguments et modes de justification des opposants à ces deux projets puisent dans le registre de l'écologie et de la défense de l'environnement. Concernant le projet de vague artificielle, la problématique de la gestion de l'eau puis la proximité de l'équipement avec le littoral sont particulièrement pointées.

Dans le cas du projet de port de plaisance, la destruction d'une « zone humide », la dégradation du système dunaire et rocheux puis les transformations des courants marins constituent les arguments principaux. Les deux cas convoqués permettent d'identifier plusieurs interrogations telles que :

- la progressive prise en compte citoyenne des questions environnementales dans le débat public depuis de nombreuses années ;
- les modalités d'organisation des « résistances populaires » (Darras, 2020) et, partant, d'un renversement des rapports sociaux de domination et des hiérarchies locales ;
- encore l'hétéronomie du champ politique (Bourdieu, 2000) avec le champ de l'économie environnementale et le champ médiatique (qu'il soit local ou, plus récemment, national).

Méthodologiquement, à partir d'une analyse systématique des articles de presse (locale et régionale), des stratégies discursives des principaux acteurs (associatifs, politiques, « zadistes » autoproclamés « Gardiens de la Dune », etc.), des professions de foi des équipes briguant les municipalités lors des élections de mars 2020 puis d'entretiens exploratoires, la présente communication exposera les particularismes et les analogies des deux projets d'aménagements touristiques. Quels sont les prises de position et les argumentaires proposés ? Quels sont les relais médiatiques et politiques (en termes de capital social) des principaux protagonistes ? En quoi le capital militant des opposants permet-il de produire des discours normatifs et performatifs ? La communication insistera, à l'appui des réponses aux questions précitées, sur l'idée selon laquelle les projets d'aménagements structurant sont voués, en France, à des contestations contemporaines puissantes au point - et c'est le cas ici - de faire reculer l'aboutissement desdits projets. Les réseaux d'acteurs de plus en plus informés et très mobilisés fonctionnent tels des groupes d'intérêts (Saurugger, 2019) qui, cherchant à influencer les pouvoirs politiques dans un sens favorable à leurs intérêts, sont eux-mêmes au principe de mécanismes localisés et puissants de contre-pouvoir dans le champ politique.

Un projet de port qui cristallise localement de fortes controverses (clichés. C. Guibert).

Le projet de port de Brétignolles-sur-Mer (plaquette du porteur de projet)



Manifestation des « opposants » au projet de port sur le lieu du projet envisagé par les promoteurs du port de plaisance, soutenus par des associations environnementales et quelques élus politiques, 2019.



Manifestation des « opposants », délocalisée à la préfecture du département de la Vendée, à la Roche-sur-Yon, octobre 2019.



« ZAD de la Dune », Brétignolles-sur-Mer, décembre 2019. Réalisée avec des matériaux de récupération principalement donnés par des « opposants » au projet de port, une vingtaine de « gardiens » ont résidé dans la ZAD à l'hiver 2019-2020.



En ouverture à l'analyse de ces deux cas empiriques se posera la question de l'effet de la crise sanitaire sur les décisions politiques et les régimes discursifs mobilisés dans l'arène politique locale. Si les processus et les controverses politiques étaient déjà bien engagés avant la pandémie du Covid-19, il s'avère que la crise sanitaire a fonctionné tel un accélérateur des prises de décisions. Les incertitudes économiques et écologiques qui ont été mises en lumière depuis mars 2020 (début de la pandémie) ont contribué à légitimer les discours des parties prenantes aux projets dans le champ politique local, en particulier les opposants aux projets. Le cas du projet de port en Vendée est ici assez typique à l'aune des enjeux politiques localisés à l'échelle de l'EPCI « Pays de Saint-Gilles ». Peut-on dès lors émettre l'hypothèse d'une période post-Covid qui se caractériserait à la fois par une défiance encore plus systématique des citoyens et une frilosité croissante des décideurs locaux ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- Bourdieu Pierre, *Propos sur le champ politique*, Presses universitaires de Lyon, 2000, 112p.
- Darras Éric et Noûs Camille, « « Vous avez dit résistances populaires ? » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 235, no. 5, 2020, p. 4-11.
- Guibert Christophe, « La surface sociale comme ressource politique. Le pouvoir des maires en question », *Pouvoirs Locaux*, n°88, Vol. I, 2011, p.84-90.
- Matonti, Frédérique et Franck Poupeau, « Le capital militant. Essai de définition », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. n°155, n°5, 2004, p. 4-11.
- Padioleau Jean-G., *L'Etat au concret*, PUF, 1982, 224p.
- Saurugger Sabine, « Groupe d'intérêt », dans : Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques*, 5e édition, Paris, Presses de Sciences Po, « Références », 2019.

MOTS-CLÉS (5) :

Aménagement touristique, capital militant, contestation collective, pandémie